



# COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA REGION DE BAR-SUR-AUBE

COMPTE RENDU du 22 juin 2017

(Article L2121-25 du Code Général des Collectivités Locales)

L'an 2017, le 22 juin, à 18 h 00

Les membres du Conseil de Communauté, légalement convoqués se sont réunis à la MIPT sous la présidence de M. David LELUBRE.

Date de convocation : 16 juin 2017

Nombre de membres : 50

Membres présents : 30 jusqu'à 19h30 et 29 après - Nombre de pouvoirs : 9 et 10 (à compter de 19h30)

Nombre de votants : 39

**PRESENTS** : MMES ET MM David LELUBRE, Président, Guillaume PHELIZOT, Philippe BORDE, M. Gérard CARRIER (jusqu'à 19h30), Françoise GRANGIER, Dominique GAUTHIER, Anita DANGIN, Serge VOILLEQUIN, Pierre-Frédéric MAITRE, Jean-Pierre NANCEY, Denis VERGEOT, Patrick HUGUET, Claudette AUGUSTE, Monique VARENNES, Patrice BOUR, Thierry LORIN, Fabrice ANTOINE, Denis NICOLO, Hervé PRIEUR, Nicole SIVELLE, Pascal LEMOINE, Olivier HENQUINBRANT, Alain TOURNEBISE, Lydie CARLIER, Jean-Claude GUIMARD, Jean-Paul VIDAL, Didier JOBERT, Gilles NOEL, Francine MAITRE, Richard ENCINAS.

**ABSENTS/EXCUSES** : MMES Claudine NOBLOT, Nathalie MOLDEREZ, Francine DURET, Marie-José ROY-DECHANET, Carmen MONNE, Marie-Noëlle RIGOLLOT, Jeany BRAT, MM Hervé FATES, Bernard PIOT, Michel DESCHARMES, Xavier BRESSON

**POUVOIRS** : Mme Monique PARENT à Mme Monique VARENNES  
Mme Karine VERVISCH à Mme Anita DANGIN  
M. Serge ROUSSEL à M. Jean-Pierre NANCEY  
M. Jean-Luc DEROZIERES à M. Pierre-Frédéric MAITRE  
M. Gérard CARRIER à M. David LELUBRE à partir de 19h30  
Mme Evelyne BOCQUET à Mme Françoise GRANGIER  
M. Christophe JOURDAN à M. Serge VOILLEQUIN  
M. Régis RENARD à M. Philippe BORDE  
Mme Corinne ROBERTY à M. Gilles NOEL.  
M. Jean-Luc ROSSELLE à M. Pascal LEMOINE

M. Fabrice ANTOINE a été élu secrétaire de séance

## Compte rendu du Conseil de Communauté du 22 juin 2017.

Monsieur LELUBRE précise qu'une erreur s'est glissée dans le premier envoi du dernier compte-rendu de réunion. En effet des noms ont été inversés. La collectivité a recruté deux nouvelles secrétaires débutantes et la collectivité s'en excuse en leurs noms.

Le compte rendu de la réunion du 8 juin 2017 est approuvé à l'unanimité.

Monsieur LELUBRE tenait à excuser Melle ASDRUBAL Julia, Directrice Générale des Services partie en formation pour la semaine et qui sera remplacée pour cette réunion par son Adjointe Mme GUTTON Paula.

### **1) SENTIER DE DECOUVERTE DE CHAMPIGNOL LEZ MONDEVILLE.**

La communauté de communes a décidé, en 1994, de la création d'un sentier d'interprétation en forêt de Champignol lez Mondeville.

La collectivité s'est chargée de la maîtrise d'ouvrage du projet et une convention a été établie avec la commune pour l'entretien du site à la charge de la communauté de communes et la propreté du site assurée par les services municipaux.

Depuis quelques années, le parcours est tombé en désuétude et aujourd'hui, le sentier n'est plus praticable.

La collectivité en accord avec la commune souhaite revaloriser ce site qui met en valeur le patrimoine forestier pour les scolaires, les promeneurs et les touristes.

Une étude a été menée par les services de l'ONF afin d'évaluer les travaux et aménagements nécessaires à cette réhabilitation.

Des devis ont, par la suite, été sollicités auprès de deux organismes. C'est la proposition de l'ONF d'un montant de 18 555.01 € H.T. qui a été retenue par la commission tourisme lors de sa réunion du 23 mai 2017.

Monsieur le Président propose aux membres du Conseil de Communauté de solliciter une subvention LEADER pour les travaux de réhabilitation du sentier d'interprétation en forêt situé à Champignol-Lez-Mondeville conformément au plan de financement présenté ci-après :

- CCRB :	6 680.01 €
- LEADER :	11 875 €
- Coût total :	18 555.01 € H.T.

M. LORIN Thierry sollicite le détail de la prestation proposée par l'ONF. M. LELUBRE liste les principaux postes de dépenses du devis comme suit :

- Panneau Ecosysteme :	<b>1 106.41 € H.T</b>
- Panneau Mesurer 1 Arbre :	<b>1 106.41 € H.T</b>
- Panneau Sur La Biodiversite De La Foret :	<b>1 106.41 € H.T</b>
- Panneau Emportez Vos Dechets :	<b>82.81 € H.T</b>
- Plaques Botaniques :	<b>3 572.96 € H.T</b>
- Plaques De Station :	<b>422.51 € H.T</b>
- Cheminement :	<b>676.00 € H.T</b>
- Banc (4 Places + 3 Places) :	<b>950.41 € H.T</b>
- Panneau Accueil :	<b>1 946.99 € H.T</b>
- Panneau Indicateur :	<b>1 222.80 € H.T</b>
- Panneau fosse pédologique :	<b>815.58 € H.T</b>
- Pose de mobilier bois :	<b>4 045.72 € H.T</b>
- Transport mobilier :	<b>1 500.00 € H.T</b>

Sur proposition de Monsieur le Président, après en avoir délibéré,

Le Conseil de Communauté, à l'unanimité :

- **VALIDE** le plan de financement ci-dessus,
- **AUTORISE** Monsieur le Président à solliciter une subvention dans le cadre du programme LEADER,
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer tous les documents relatifs à ce dossier,

## **2) CONTRAT DE RURALITE.**

Le comité interministériel aux ruralités du 20 mai 2016 a décidé de mettre en place les contrats de ruralité dans l'ensemble des territoires.

En 2017, 216 millions du Fonds de soutien à l'investissement local (FSIL) seront dédiés aux contrats de ruralité. Ces contrats constituent une véritable opportunité pour les EPIC qui souhaitent développer une action engagée, ambitieuse et partagée au service du renforcement de l'attractivité du territoire.

Lors du Conseil de Communauté du 15 décembre 2016, il a été décidé de faire acte de candidature pour l'élaboration d'un contrat de ruralité sur le territoire de la CCRB.

M. LELUBRE précise que le maximum d'actions issues de pistes de travail a été inséré même si en finalité toutes ne seront pas forcément réalisées au motif qu'il ne sera plus possible d'intégrer de nouveaux projets.

Dans les principaux partenaires associés à cette rédaction, il tenait à citer la sous-préfecture pour l'aide apportée dans la présentation et le fond.

Les principaux enjeux du contrat de ruralité sont évoqués :

- Maintenir et développer les services et commerces de proximité
- Répondre aux besoins de la population en termes d'équipements, de logements et de mobilité
- Mettre en valeur et utiliser les atouts du territoire
- Fédérer les différents acteurs autour du projet

Les 6 thématiques obligatoires du contrat que sont abordées comme suit :

- **Thématique 1 : L'accès aux services et aux soins :**

Soutien au commerce :

- Création d'un outil de développement économique de type SCIC visant à la transmission des entreprises, au renforcement et au développement des commerces et des services et à l'assistance aux entreprises (Action 1)
- Mise en place d'une stratégie internet pour les commerçants et services aux particuliers de la CCRB (Action 2)
- Création d'une boutique à l'essai (Action 3). La Communauté de Communes donnerait en location un local à un jeune commerçant pour une période donnée afin de vérifier si l'activité est viable. Dans l'affirmative le commerçant reprendra le bail à son nom et la collectivité aura permis de mettre un jeune commerçant sur l'étrier. Dans le cas contraire, il pourra arrêter son activité.

Accès aux services :

- Étude de l'offre sanitaire et de maintien à domicile dans le territoire (Action 4)

- Mise en place d'une structure coopérative pour coordonner l'ensemble des services de maintien à domicile de quelque nature qu'ils soient, en relation avec les médecins (Action 5). L'ARS sera associée sur ce sujet
- Mise en place d'un système de portage des repas (Action 6). Cette action devrait faire l'objet d'un partenariat avec l'ADMR. M. BORDE s'interroge sur le bienfondé de cette action. L'offre est-elle réellement insuffisante. M. LELUBRE réplique que cette dernière est issue d'une remontée en réunion mais qu'une étude va être réalisée sur le sujet afin de constater si manquement il y a et compléter éventuellement l'offre.

- **Thématique 2 : La revitalisation des Bourgs-centres :**

Mise à disposition de logements adaptés aux personnes âgées :

- Création d'un lotissement intergénérationnel à Fontaine (Action 7)
- Aide à la réhabilitation et à l'adaptation de logements (Action 8). Cette action sera développée sur tout le territoire
- Maintenir et renforcer la présence de commerces et de services de proximité (Action 9)

Améliorer l'attractivité des Bourgs-centres :

Bar-sur-Aube :

- Création d'un service de conduite d'opération et de gestion de projets au sein de la CCRB par le recrutement d'un chargé de mission (Action 10). L'idée serait de recruter un animateur pour la gestion de ce contrat qui serait financé par les fonds du contrat.
- Constituer un outil de développement économique au sein de la CCRB : guichet unique des entreprises (Action 11). Cette structure permettrait d'apporter une aide aux entreprises dans leur développement, leurs difficultés éventuelles et d'orienter les demandeurs vers les bons interlocuteurs.
- Création d'une agence de mobilité (Action 12)
- Renouvellement du complexe aquatique (Action 13)
- Réhabilitation des vestiaires du stade de Bar-sur-Aube (Action 14)

Bayel :

- Réalisation d'une maison des services publics (Action 15)
- Musée du cristal : étude ainsi que les travaux nécessaires à son développement (Action 16)

Fontaine :

- Création d'une maison de rencontres et de loisirs pour les personnes âgées (Action 17)
- Accès au numérique pour les personnes âgées (Action 18)

Champignol-Lez-Mondeville :

- Création d'une maison des services publics (Action 19)

Ailleville :

- Bâtiment intergénérationnel à vocation culturelle et périscolaire (Action 20)

Baroville :

- Réhabilitation des vestiaires et de l'espace de loisirs contigu (Action 21)

M. LELUBRE interroge les élus sur d'éventuelles questions sur cette seconde thématique. M. ANTOINE souligne que la plupart des actions sont orientées vers les aînés et s'interroge sur leurs

incidences sur la vitalité du bourg centre. M. LELUBRE précise qu'il est beaucoup plus difficile de cibler le jeune public, les compétences détenues par la collectivité étant un frein en la matière.

- **Thématique 3 : L'attractivité du territoire :**

M. LELUBRE passe en revue les actions portées sur la thématique n° 3 Attractivité du territoire :

Le déploiement du numérique très haut débit sur l'ensemble du territoire (Action 22).

Le déploiement du numérique est une action prioritaire. Le Président RICHERT a annoncé le déploiement de l'internet très haut débit d'ici à 5 ans. M. LELUBRE espère que la Région va maintenir cette volonté sur cette thématique.

L'amélioration de l'espace public :

Jaucourt :

- Travaux sur l'espace de la Grande Rue et de la place du Tilleul (Action 23)

Arsonval :

- Travaux de voirie proches mairie et musée ainsi que l'amélioration de la signalétique du musée Loukine (Action 24)
- Réaménagement de la mairie et du lavoir (Action 25)

Fontaine :

- Amélioration de l'espace public et du réseau AEP (Action 26)
- Longchamp sur Aujon
- Restauration du lavoir et réfection de la place de la mairie (Action 27)

Bar sur Aube :

- Aménagement et embellissement de l'avenue du Maréchal Leclerc (Action 28)

Fravaux :

- Amélioration et mise en accessibilité de la place de la mairie (Action 29)
- Signalétique sur le territoire de la CCRB :
- Mise en place d'une signalétique semblable sur l'ensemble des communes qui recense les services (Action 30). Cette inscription découle d'un projet de signalisation sur une commune que M. LELUBRE a trouvé très pertinent. Cela permettra entre autres de mettre en avant les commerces de Bar-sur-Aube et certains sites comme le Musée Loukine par exemple.
- Installation d'une signalétique sur les grands axes matérialisant l'entrée sur le territoire de la CCRB (Action 31). Il est précisé que les trois portes d'entrées du territoire se situent à Arsonval, Lignol le Château et Ville-sous-la-Ferté

Développement de la notoriété du territoire :

- Guide du routard « Côte des Bar » (Action 32)
- Modernisation du site internet de la CCRB (Action 33)

Des précisions sont apportées sur cette thématique. M. ANTOINE indique que le champagne est un point fort qui apporte une vision d'ensemble et une cohérence à la côte des Bar. La démarche SCoT permettra certainement d'avoir une vision encore plus élargie.

Sur le dossier de numérisation du territoire et afin de répondre à M. LEMOINE qui s'interroge sur la prise en charge des travaux entre le sous répartiteur et l'abonné, M. LELUBRE lui précise que ces derniers ne sont pas financés par le conseil départemental et doivent être financés par les communes. Ainsi, c'est cette participation qui est inscrite dans le contrat de ruralité.

M. BORDE explique que dans le co-financement, une partie restera à charge des communes. Le coût du branchement a été divisé par deux et est arrêté à 125 € par foyer au motif d'une participation du privé à hauteur de 80%. Il lui semble important que cette action soit inscrite au contrat.

Mme SIVELLE fait remarquer les grandes difficultés de réseau rencontrées sur Arrentières et Engente et qu'aucune information sur d'éventuels travaux n'a été communiquée. M. JOBERT affirme rencontrer la même problématique. M. LELUBRE répond qu'il interrogera M. RICARD, responsable informatique du conseil départemental pour connaître l'état d'avancement de ce dossier.

Mme PETIT précise que ces travaux sur Bergères n'ont pas été inscrits.

M. ANTOINE fait également état du dossier relatif au circuit de découverte des sites remarquables des villages.

M. ENCINAS évoque le dossier des vestiaires du stade de VOIGNY.

M. NOEL évoque le début de fiche de l'étude BRGM sur Ville-sous-la-Ferté, Longchamp et Juvancourt.

M. LELUBRE affirme qu'il est tout à fait possible que ces dossiers, bien que présentés pour le contrat, n'aient pas été retenus par la sous-préfecture. Il va se renseigner.

Mme AUGUSTE signale l'absence de mention de Clairvaux dans l'objectif de la thématique 3 à la page 19.

- **Thématique 4 : Les mobilités locales et l'accessibilité au territoire.**

- Création d'aires de covoiturage (Action 34)
- Mise en place du transport à la demande (Action 35)
- Mise en place d'une plateforme internet de mobilité (autostop organisé) (Action 36)
- Définition d'un plan de mobilité et création d'une agence locale de mobilité (Action 37)

La nécessité de réaliser une étude préalable avant de passer à la création d'une agence de mobilité s'avère indispensable. Cette notion de mobilité est importante. La SNCF gère un site répertoriant l'ensemble des transports à destination du public qui n'est pas connu. Une étude avec l'Entraide est en cours sur la plateforme de mobilité.

M. LEMOINE indique avoir pensé à la création d'un réseau de véhicules électriques type « AUTOLIB » sur le territoire avec une application sur smartphone pour accéder aux informations. Cette action nécessitant une organisation et des investissements lourds n'a pas été inscrite. La création d'une Agence de mobilité pourrait être une piste pour la réalisation de ce projet.

M. LELUBRE rappelle que les actions portées doivent être vues comme des possibilités. Il n'est pas certain qu'elles seront toutes réalisées.

- **Thématique 5 : La transition écologique et énergétique.**

Réduire les consommations d'énergie fossile :

- Isolation des bâtiments du bloc communal :
- Etude et diagnostic préalable (Action 38)

- Travaux d'isolation sur les bâtiments du bloc communal (Action 39). Cette action n'avait pas pu être inscrite dans le TEPCV car n'avait pas été présentée dans les délais.
  - Utiliser l'électricité dans les mobilités
  - Conversion progressive des flottes du bloc communal et intercommunal à l'électricité (Action 40)
  - Favoriser l'installation de bornes de recharges individuelles (Action 41)
  - Mise en place d'une plateforme de rénovation énergétique (Action 42). L'opération envisagée sur plusieurs communes, pourrait permettre de poursuivre l'action de l'OPAH sur la rénovation énergétique principalement.
- M. LELUBRE se déclare dubitatif sur cette thématique d'autant plus qu'il vient d'apprendre que le dispositif TEPCV serait reconduit par le nouveau gouvernement.

#### Développer les circuits courts :

- Création d'une maison centrale visant à un approvisionnement de proximité (Action 43).
- Création d'un poulailler municipal (Action 44)
- Favoriser le développement de magasins à circuits courts et à fréquentation partagée (magasins de producteurs) (Action 45). Ces magasins favorisent la reconversion de certains agriculteurs qui concentreraient une partie de leur activité vers le maraîchage. L'accueil de la Chambre d'Agriculture sur ce dossier est positif.

M. BORDE signale qu'il ne faut pas oublier l'impact de la création de ces structures sur les marchés. Les circuits courts vident les marchés de leur substance.

M. LELUBRE fait remarquer que ces boutiques seront de haute gamme en termes de prix et que ce sont les vendeurs qui font le magasin, le jour où rien n'est à vendre, le magasin sera fermé. Il existe une réelle volonté des agriculteurs de passer une partie de leur exploitation en maraîchage, ce qui leur manque est l'outil de vente. L'objectif n'étant pas forcément d'ouvrir tous les jours. Les petites boutiques pourront bénéficier d'un espace de vente à l'identique de ce qui existe à Fresnay.

M. BORDE indique qu'il ne sera pas surpris si le marché du samedi matin est déserté.

M. LELUBRE est d'avis de fermer le magasin le samedi matin si un risque subsiste, l'idée est que le magasin soit complémentaire.

M. BORDE affirme que le rôle de la collectivité est de maintenir ce qui existe. Selon lui, si un magasin doit exister c'est le marché qui doit primer et fonctionner tous les jours.

M. LEMOINE dit que ce genre d'action existe dans « la ruche », cette communauté d'achat direct aux producteurs locaux fonctionne avec des frais s'élevant à 8% pour le site et 8% pour la location de salle.

M. LELUBRE rappelle que tous les dossiers seront rediscutés devant le conseil plénier avant réalisation.

#### Préservation et valorisation des espaces naturels :

- Aménagement du sentier de promenade de Champignol-Lez-Mondeville (Action 46)
- Découverte de prairies sèches (Action 47)

#### Favoriser le tri et le recyclage des déchets :

- Campagne de communication sur le tri (Action 48)
- Création d'une ressourcerie (Action 49). Ce projet est le fruit d'un travail commun avec le SIEDMTO pour la création d'une ressourcerie ou d'un relais sur Bar-sur-Aube. L'étude est

intégralement portée par le SIEDMTO. M. LEMOINE interroge sur ce qu'est une ressourcerie. M. LELUBRE la présente comme un atelier d'insertion qui vit grâce au reconditionnement des produits usagés et leur revente.

- **Thématique 6 : La cohésion sociale.**

Le développement et l'organisation de la polyvalence (Action 50). M. LELUBRE explique que cette structure permet de mettre en relation les acteurs de l'emploi et les personnes offrant des emplois à temps partiel. La finalité étant d'avoir plusieurs métiers pour être employé à temps complet. Ce dispositif a déjà été développé dans d'autres intercommunalités.

Le maintien de commerces de première nécessité :

- Mise en place de commerces itinérants et innovants (Action 51)
- Mise en place de distributeurs de pain et de petite épicerie dans les villages (Action 52). Cette action pallie l'absence de tournées de pain hormis sur les communes de Bar-sur-Aube et le secteur de Ville-sous-la-Ferté. Un plan d'implantation de ces distributeurs doit être élaboré et des boulangeries partenaires doivent être trouvées. Les contraintes techniques ne sont pas négligeables. Mme CARLIER propose de se rapprocher de la commune de La Villeneuve au Chêne qui dispose d'un tel équipement. M. LEMOINE affirme que le concept fonctionne bien puisque 200 baguettes y sont vendues par jour. Il évoque par ailleurs la possibilité de la création d'une petite structure portée par la Communauté de Communes qui pourrait effectuer les tournées non réalisées par les boulangeries de Bar-sur-Aube. M. LELUBRE fait part de la difficulté d'intervenir dans le domaine du privé, l'idée étant de travailler avec ce qui existe déjà. M. ENCINAS affirme que certaines boulangeries se sont déclarées favorables à ce concept.

M. ANTOINE évoque la création de dépôts de pain avec des personnes dédiées à la vente qui interviendraient dans le cadre du dispositif de polyvalence.

M. MAITRE avance l'idée d'un rapprochement avec La Villeneuve pour être mis en relation avec les fariniers.

M. LELUBRE évoque les deux possibilités d'équipements qui s'offrent à la collectivité :

- acquisition d'un simple distributeur
- achat d'une machine qui cuit et qui distribue pour un investissement de 60 000 € l'unité.

Aide à la modernisation des écoles grâce à l'informatisation et notamment à la mise en place de tablettes et tableaux numériques (Action 53)

Aide à la formation pour le permis de conduire (Action 54). M. LELUBRE affirme que cette action est à la limite de nos compétences. Elle reprend ce qui se fait sur Bar-sur-Aube pour généraliser l'opération à l'ensemble du territoire

Réalisation d'un livret d'accueil à destination des familles s'installant sur le territoire (Action 55)

Départ de M. CARRIER.

Avant de passer au vote de validation de ce contrat, M. LELUBRE interroge sur d'éventuelles questions. M. LEMOINE revient sur la thématique n°5 et notamment les bornes de recharges individuelles (action 41) et précise que ce projet porté par le SDEA à 75% est intéressant pour les communes. M. LELUBRE



rappelle que dans le cadre du TEPCV l'implantation de bornes à recharge rapide a été évoquée mais après échange avec ENEDIS, le réseau n'aurait pas supporté de telles installations.

M. LEMOINE évoque les panneaux aéro-photovoltaïques pour les particuliers, recensés avec M. PRIOR. M. LELUBRE lui répond que cette action n'a pu être retenue mais qu'elle pourrait certainement être inscrite dans le cadre de la 2<sup>ème</sup> phase du TEPCV.

Sur proposition de Monsieur le Président, après en avoir délibéré,

Le Conseil de Communauté, à l'unanimité :

- **VALIDE** le contrat de ruralité ci-joint annexé
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer tous documents correspondants

### 3) ADHESION AU SYNDICAT D'ETUDE, DE PROGRAMMATION ET D'AMENAGEMENT DE LA REGION TROYENNE (DEPART)

M. LELUBRE rappelle que lors de la réunion du conseil plénier du 8 juin 2017, la présentation de la démarche de Schéma de cohérence Territoriale (SCoT) par le syndicat Départ avait suscité de nombreux échanges. Par ailleurs, un courriel a été adressé à l'ensemble des délégués afin qu'ils puissent faire remonter des observations avant cette réunion. Aucune remarque n'ayant été formulée, il considère que l'exposé des représentants du syndicat Départ a été suffisamment explicite.

M. LELUBRE expose les raisons de l'utilité d'avoir un SCOT :

- Généralisation du principe d' « urbanisation limitée » à l'ensemble des communes non couvertes par un SCoT au 1<sup>er</sup> janvier 2017.
- Outil permettant de construire une vision partagée du développement du territoire et de mettre en cohérence les différentes actions des collectivités territoriales.
- Rendre le territoire visible et audible dans ses échanges avec l'Etat et les autres collectivités locales, notamment la Région.
- Atout précieux au regard des enjeux de planification du territoire en particulier dans le cadre de l'élaboration du SRADDET.
- 73% des communes sont engagées dans une démarche d'élaboration d'un SCoT

Concernant l'opportunité d'une adhésion au Syndicat DEPART:

- Cohérence territoriale d'un rapprochement avec l'ensemble de la Côte des Bar
- Bénéficiaire de l'expertise d'un syndicat mixte dédié pour élaborer et « faire vivre » le SCoT (mise en œuvre, suivi et évaluation)
- Les missions d'accompagnement:
  - Le « service après-SCoT »: aide pour la mise en comptabilité des documents d'urbanisme
  - Conseil et assistance en urbanisme et aménagement
  - Travaux d'approfondissement, guides et outils au service des communes

Selon M. LELUBRE, il n'y a aucune raison pour qu'un Plan Local d'Urbanisme (PLU) ne soit pas compatible avec un SCoT qui est un outil de développement qui permettrait de mieux appréhender des problématiques particulières telles que celles liées à l'amélioration des transports sur le territoire par exemple. Ainsi, sur le Grand Troyes, a pu être lancée une étude trame bleu et verte. Une étude sur la cohérence territoriale par rapport à un territoire voisin pourrait également être envisagée. La collectivité se doit de réfléchir aux thématiques sur lesquelles elle souhaite travailler.

M. LELUBRE affirme qu'avant de passer aux questions particulières, il tenait à préciser que dans le cadre de cette adhésion c'est la collectivité qui reste financeur et décideur. De travailler avec le syndicat DEPART n'est pas une si mauvaise décision quand on connaît le projet de territoire de l'Yonne, l'Aube et la Haute Marne. La collectivité adhérerait au même syndicat que les structures intercommunales avoisinantes.

D'un point de vue financier, l'adhésion au syndicat coûtera 3000 € en 2017.

Entre 16 800 € et 18000 € en 2018. Dans le cadre de l'élaboration d'un SCOT avec un privé, le coût pour la collectivité avoisinerait les 115 200 € soit 9 € par habitant contre un coût moyen à l'habitant situé entre 1.40 à 1.50 € par habitant avec le syndicat DEPART.

M. LEMOINE se voit préciser la durée moyenne d'élaboration de deux à trois ans pour l'élaboration d'un SCOT. Il manifeste sa réticence à transférer la compétence au syndicat alors que la collectivité n'a pas réussi à faire adopter un PLUi. M. LELUBRE affirme qu'un PLUi est très différent d'un SCOT. Le PLUi est un outil pratique de gestion territoriale. M. BORDE précise que l'on va entrer dans un schéma de cohérence territoriale qui inclut le Grand Troyes, le Parc de la Forêt d'Orient et les autres structures intercommunales avoisinantes (Barséquanais, Vendevre-Soulaines, etc..).

M. NOEL indique qu'il va voter pour quelque chose auquel il ne croit pas, pour un travail virtuel pour lequel la collectivité est complètement pilotée et instrumentalisée.

M. ANTOINE affirme que la collectivité ne dispose d'aucun outil pour valoriser son patrimoine viticole à l'UNESCO et que le SCOT le permettrait. Le champagne est un produit de luxe et les collectivités ne peuvent pas faire n'importe quoi. Le SCOT permettra d'avoir des zones à urbaniser.

M. LELUBRE convient que le schéma n'empêchera pas la dégradation de la situation du territoire, c'est un outil structurant pour le territoire.

Sur proposition de Monsieur le Président, après en avoir délibéré,

Le Conseil communautaire, par 36 voix POUR et 3 CONTRE (M. LORIN et M. LEMOINE qui a reçu pouvoir de M.ROSSELLE) :

- **ACCEPTE** l'adhésion de la communauté de communes et le transfert de la compétence SCOT au syndicat D'Etude, de Programmation et d'Aménagement de la Région Troyenne,
- **AUTORISE** le Président à signer tous les documents relatifs à cette décision.

#### **4) QUESTIONS DIVERSES.**

Avant de clôturer la séance M. LELUBRE évoque le courrier adressé à l'ensemble des maires par M. DALLEMAGNE relatif au financement du futur complexe aquatique. Il fait part de son étonnement de voir le conseil départemental s'immiscer dans ce dossier qui concerne les deux communautés de communes, ce qui s'assimile à de l'ingérence. Il tenait à signaler que la seconde conseillère départementale du canton n'a pas co-signé ce courrier. La fin du courrier relative à la demande de subvention et rappelant que la somme d'un million d'euros correspondait à un projet intercommunautaire peut être interprétée à minima comme une remise en cause de la subvention. Par ailleurs, M. BORDE précise qu'il est conseiller Régional de la Région Grand Est depuis janvier 2016 et que, par conséquent, la liquidation de SIMPA de décembre 2014 ne peut pas lui être imputée. Ainsi, il est difficile d'être partie prenante à une décision quand on n'est pas élu.

M. LELUBRE propose qu'une nouvelle rencontre soit organisée en présence d'un ou plusieurs Vice-Présidents. M. LORIN affirme qu'au bout d'un moment l'idée de participation des structures intercommunales avoisinantes doit être abandonnée. M. BORDE précise que selon les rumeurs, sans

participation de Soulaines le complexe aquatique ne sera pas réalisé. Il affirme que la collectivité n'a pas attendu après Soulaines pour lancer son marché de travaux. L'idée étant que si ce projet structurant peut attirer 50 logements supplémentaires sur le secteur, il faut le faire et ne pas laisser mourir nos territoires. L'actuelle piscine avait été construite pour apprendre aux enfants à nager et n'est plus au goût du jour des consommateurs de loisirs. Il est évident que plus le projet comporte de co-financeurs, mieux ce sera mais pas à n'importe quel prix.

Les prochaines manifestations sur le secteur sont annoncées comme suit :

- 24 et 25 juin : marché monastique à l'Abbaye de Clairvaux.
- 1<sup>er</sup> juillet : meeting aérien de Juvancourt, la patrouille de France interviendra le samedi matin à 9h00.
- 22 et 23 juillet – week-end Renoir à Essoyes.

Mme GRANGIER énonce les trois prochaines dates des visites de l'église Saint Maclou organisées par l'Architecte des Bâtiments de France.

La date du prochain conseil plénier est fixée au 11 juillet 2017. Au cours de cette réunion, deux points seront abordés :

- La présentation de la convention de ruralité par Mmes COMPAGNON et CAHEZ Inspectrices de l'Education
- Approbation du budget de l'EPIC.

M. LELUBRE informe les membres de l'assemblée que les sacs à tri sont disponibles dans le hall de l'ascenseur. La dotation par commune est effectuée au prorata du nombre d'habitants. Ainsi, 1500 sacs ont été provisionnés. Une communication sera réalisée envers les habitants par voie de presse sur facebook et sur le site de la collectivité. En cas de manquement, une nouvelle commande groupée pourra être organisée, le coût d'acquisition de chaque sac à hauteur 3.85 € sera à la charge de la commune.

La séance est levée à 20h00.